



## Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** UFR MEDECINE

**Statut de la formation :** création - Réactualisation

### Formation

Intitulé de la formation : **Hypertension artérielle, risque cardiovasculaire et rénal**

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : **Pr. Olivier ORMEZZANO**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

## Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Il s'agit d'une formation théorique et pratique dans le domaine de l'HTA et des pathologies qui lui sont associées. Elle a pour but d'améliorer la prévention des maladies cardiovasculaires, rénales et neurologiques ainsi que leur prise en charge. Des stratégies pratiques sont proposées pour lutter contre les facteurs de risque cardiovasculaire, diminuer le risque d'infarctus du myocarde et d'accident vasculaire cérébral, dépister l'insuffisance rénale à un stade précoce et ralentir son évolution.

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Docteurs en médecine français et de l'union Européenne (médecine générale ou spécialisée)

- Internes de spécialités (DES) et DIS
- Etudiants français en 3ème cycle des études médicales
- Pharmaciens
- Médecins n'appartenant pas à l'union Européenne ayant un diplôme étranger de docteur en médecine

### 2.2 Conditions d'admission

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : novembre à mai

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée :

Volume horaire de la formation : 110 heures d'enseignement : réparties en 80 h plus 10 heures de travaux dirigés lors des séminaires plus un travail personnel contrôlé à partir de cas cliniques (10 h) plus une analyse d'article (10h).

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Physiopathologie- Epidémiologie Evaluation du risque Mesure de la pression artérielle Atteinte des organes cibles HTA secondaire HTA sur terrains particuliers Stratégies thérapeutiques Observations cliniques

- Séminaire 1 : physiopathologie et épidémiologie
- Séminaire 2 : retentissement viscéral
- Séminaire 3 : stratégie diagnostique et thérapeutique
- Séminaire 4 : terrains particuliers

Contrôle des connaissances

Une épreuve écrite de 2 h notée sur 80 points (juin).

Un travail personnel à propos de cas cliniques ou d'analyse d'articles noté sur 20 points.

Avoir participé aux 4 séminaires et aux journées de la Société Française d'HTA (Paris, décembre) et ayant obtenu au moins 50 points sur 100.

Si note inférieure à 50/100, une session de rattrapage sera mise en place avec épreuve écrite de 2 heures notée sur 80 points (septembre)

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

## **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oï

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

## **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

## **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Absences aux examens :

## III. Résultats

### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys :

### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

- Feuilles de présence.
- Exposés oraux
- Rendu de dossiers
- Rendu de mémoire écrit et soutenance orale
- Formulaires dématérialisés d'évaluation de la formation
- Contrôle continu par test d'autoévaluation en ligne
- Pour valider le diplôme, le candidat devra avoir obtenu une moyenne générale à 10/20.

### **Article 7 : Redoublement**

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 610€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 930€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**